



Rapport d'activité 2019

Le Président
Pierre MARTINEZ



Projet cofinancé par le Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural
L'Europe investit dans les zones rurales

PROJET COFINANCÉ PAR LE FONDS EUROPÉEN POUR LES AFFAIRES MARITIMES ET LA PÊCHE



Préambule :

Le Pôle d'Equilibre Territorial et Rural Vidourle Camargue est né le 26 décembre 2017, de la transformation du Pays Vidourle Camargue (date de création 25 novembre 2005).

En effet, la réforme des collectivités territoriales de décembre 2010 a eu pour effet d'abroger le support législatif des Pays. La loi de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles (MAPTAM) du 27 janvier 2014 est venue corriger l'absence d'assise juridique.

Le PETR, un groupement volontaire de 4 communautés de communes membres du syndicat et 1 communauté de communes par convention, qui permet la reconnaissance de son périmètre en territoire organisé sur lequel les acteurs locaux définissent un projet de développement global et prospectif, le Projet de territoire (en cours).

C'est à ce titre, qu'il porte les dispositifs européens FEADER - LEADER, FEDER - ATI et DLAL - FEAMP, d'un contrat de ruralité et d'un contrat territorial. Le PETR est aussi un espace de mutualisation et de complémentarité (SIG, mission patrimoine, commission tourisme). Mais aussi et surtout, le PETR est un outil d'animation territoriale, favorisant les échanges d'expériences des collectivités et des acteurs économiques (Club des entrepreneurs, Réseau tourisme responsable...)

Partie I

Activités concernant le Syndicat Mixte et les missions « PETR »

A) Fonctionnement institutionnel et gestion du Syndicat.

Le PETR est administré par un Comité Syndical qui peut s'appuyer sur un Bureau Syndical. Le Comité syndical est constitué de représentants avec voix délibérative des communautés de communes du territoire (44 titulaires et 44 suppléants). La communauté de communes Pays de Lunel est représentée, sans voix délibérative, par 2 titulaires et 2 suppléants.

En 2019, six Bureaux Syndicaux (13/02, 20/03, 15/05, 24/09, 26/11) et cinq Comités Syndicaux ont été organisés (27/02, 03/04, 25/06, 08/10, 12/12). Ces réunions permettent de tenir au courant l'exécutif du PETR de l'avancée de tous les dossiers portés et de prendre toutes les décisions nécessaires au fonctionnement de la structure et au développement du territoire. Ce sont 40 délibérations qui ont été approuvées en 2019 pour la bonne marche du syndicat et des actions qu'il porte.

La Conférence des Maires s'est réunie pour la première fois avec comme point principal l'approbation du Projet de territoire. Les agents ont ensuite fait une présentation de leurs missions.

Le Conseil de développement, constitué en début d'année, s'est mis au travail. Les membres se sont investis dans l'élaboration du Projet de territoire au côté des élus.

B) Mise en œuvre des partenariats et projets

→ Conventions signées en 2019

- Site Remarquable du Goût AOP Taureau de Camargue : convention de partenariat en soutien aux actions de promotion
- Communauté de communes Piémont cévenol : convention de partenariat pour l'intégration de la communauté de communes au serveur SIG du PETR
- CCI Gard et CCI Hérault : convention d'animation du Club des Entrepreneurs du PETR Vidourle Camargue
- Gard Tourisme : convention de partenariat pour l'action touristique du PETR Vidourle Camargue
- Hérault Tourisme : convention pour l'édition d'une carte de découverte oenotouristique
- ADT Hérault/Conseil interprofessionnel des Vins : convention pour la candidature au label « Vignobles et découvertes ».
- Conseil départemental du Gard : Charte d'engagement pour une alimentation de qualité
- Centre de Gestion du Gard : convention de délégation de gestion des risques statutaires.

→ Contrats mis en place en 2019

- Mise en place d'un contrat territorial avec la Région Occitanie/Pyrénées Méditerranée. Validation en comité syndical de la signature du contrat. Contrat signé le 8 juillet 2019.

C) Activités principales en 2019

→ Travaux sur la mise en place d'un projet de territoire du PETR

Dans le cadre de la loi MAPTAM de 2014, le PETR devait de manière obligatoire se doter d'un projet de territoire.

Il s'agit d'un document d'orientation à vocation transversale, de coopération entre le PETR et les Communautés de communes.

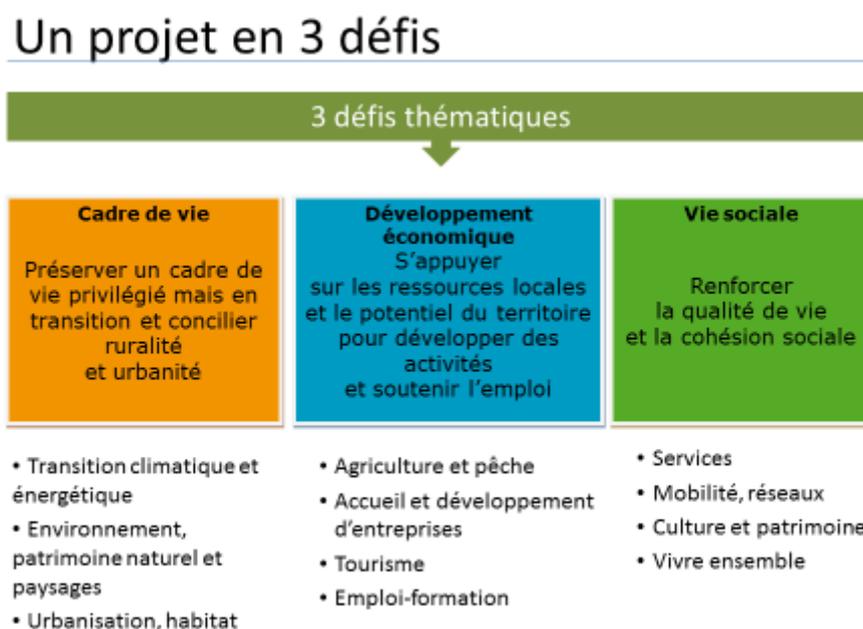
Le cabinet retenu après appel d'offre a posé un calendrier de réalisation du Projet de territoire.

Durant toute la mission, des comités de suivi ou des ateliers ont permis aux élus et au Conseil de développement de s'impliquer. Pour élargir le panel, une enquête fut proposée sous forme de questionnaire.

- Décembre 2018 : présentation de la mission en comité syndical
- Février 2019 : Comité de suivi
- Mars 2019 : Enquête auprès des 50 maires et membres du Conseil de développement
- Avril 2019 : Atelier en comité de suivi
- Mai 2019 : Comité de suivi
- Juin 2019 : Comité de suivi/réunion technique PETR
- Juillet 2019 : réunion technique PETR et présentation en comité de suivi
- Octobre 2019 : présentation et validation en comité syndical

Il est rédigé en tenant compte des projets de territoire des communautés de communes qui composent le PETR Vidourle Camargue et dans un souci de cohérence territoriale.

Au final ce sont 3 défis que le territoire devra relever :



Le Comité syndical a validé le document final le 8 octobre 2019. Il est également présenté en Conférence des maires le 27 novembre 2019 et au Conseil de développement le 26 novembre 2019 pour approbation. Les communautés de communes l'ont ensuite validé lors de leurs conseils communautaires respectifs.

→ **1ère conférence des Maires du PETR**

La Conférence des maires, dont le rôle est consultatif, est l'organe d'orientation stratégique du PETR. Elle est le garant de l'équilibre territorial, du respect de la souveraineté des communes, du partage des décisions et de la recherche du plus large consensus.

La loi prévoit la réunion des maires des communes 1 fois par an en «Conférence des maires». Elle est obligatoirement consultée lors de l'élaboration, la modification ou la révision du projet de territoire. Ce sont les 50 maires des communes du PETR qui constituent la Conférence des maires.

Cette 1^{ère} conférence des Maires est organisée le 27 novembre à Sommières. Elle est d'autant plus importante, qu'elle valide le Projet de territoire, définissant les grandes orientations du territoire et les actions futures en cohérence avec les politiques publiques.

L'ordre du jour prévoyait également la présentation des missions du PETR en 2019.

M. Martinez a donné la parole aux 24 élus présents pour recueillir leur avis, interrogations et autres remarques sur ce projet stratégique de développement.

Du débat, il ressort la nécessité d'une telle rencontre. Les observations et conclusions du Projet de territoire répondent aux interrogations et à la vision qu'ils ont du territoire et de son évolution.

Le projet de territoire a été officiellement adopté par la Conférence des Maires à l'unanimité.

→ **Le Conseil de développement**

Nouvellement créé, le Conseil de développement, composé de 20 membres, s'est réuni la première fois le 20 février 2019 en séance plénière pour adopter son règlement intérieur et sa charte de bonne conduite. A cette occasion le siège de Président a été pourvu à l'unanimité. Claude Constant, déjà impliqué au PETR en tant que membre du comité de programmation LEADER, a accepté cette fonction.

Le Conseil de développement a été sollicité immédiatement pour la construction du Projet de territoire. Sa participation aux comités de suivi et aux ateliers (4) lui a permis de faire entendre la voix des habitants et usagers du territoire et de co-construire avec les élus un document d'orientations pour l'avenir.

Le 26 novembre 2019, le conseil de développement s'est également réuni pour étudier le projet de territoire et procéder à sa validation, désigner ces 5 représentants au comité syndical et mettre en place 3 nouvelles commissions de travail :

- Commission Habitat et énergie pour amener l'intégralité des informations et dispositifs auprès des communes et des propriétaires,
- Commission Marketing territorial qui dans un premier temps réalisera un diagnostic des besoins des entrepreneurs du territoire,
- Commission pour préparer une feuille de route sur 2 thématiques : la Gouvernance alimentaire de Qualité et la Mobilité.

Ces travaux seront réalisés par les membres du conseil de développement et seront soumis aux élus du PETR. Cette dynamique partenariale "public-privé" forte pour le PETR permettra d'apporter des démarches ascendantes des acteurs du territoire.

→ **Le personnel du PETR**

L'évolution ou de nouvelles missions du PETR, le départ de l'animatrice/gestionnaire FEAMP vers une autre carrière professionnelle, ainsi que le décès du directeur ont modifié les attributions des agents et ont nécessité une réorganisation des services.

Maxime Charlier a été nommé directeur en remplacement de Yannick Reboul.

La mission contractualisation a demandé au PETR d'embaucher un agent contractuel à mi-temps fin novembre 2018. Ce même agent voit son temps complété par la charge de l'animation du DLAL-FEAMP.

Un poste de catégorie B a été créé par délibération n°2018/06/316. Le premier recrutement du gestionnaire des fonds européens n'ayant pas été satisfaisant, une seconde session de recrutement s'est tenue. Les entretiens d'embauche se sont déroulés le 15/03 avec une prise de fonction le 01/07.

Maxime Charlier devenu directeur, la vacance de poste de l'animation LEADER a nécessité le recrutement d'un agent contractuel. Les entretiens d'embauche se sont déroulés le 15/03 pour une prise de fonction le 23/04.

Dans le cadre de conventions signées avec le CDG30, le service prévention des risques professionnels, l'agent ACFI du CDG 30, est venu faire une visite des locaux le 02/04/2019 et a rendu un rapport d'inspection visant à faire des préconisations et constater la mise en œuvre des recommandations exprimées lors de la visite précédente.

L'assistant de prévention, Catherine Bazile, a pris ses fonctions après le suivi de la formation obligatoire et met en place le document unique ainsi que les registres afférents à la sécurité et l'hygiène au travail.

Le PETR est également présent sur les rencontres d'information organisées par le CDG.

→ Réorganisation des services du PETR

Le nouvel organigramme se présente de la façon suivante :



→ Rencontres régulières des directeurs généraux des services des EPCI

Dans l'objectif de renforcement des relations entre les communautés de communes et le PETR, les directeurs des structures se rencontrent régulièrement pour faire le point sur les dossiers en cours, échanger des informations (10/05, 10/07, 17/09, 03/12).

→ Le Club des entrepreneurs

Le club des entrepreneurs co-animé par le PETR Vidourle Camargue et les CCI de Nîmes et de l'Hérault, compte une quarantaine d'entreprises adhérentes.

L'objectif du réseau est toujours de favoriser les échanges d'expériences entre chefs d'entreprises, de créer des courants d'affaires, de mener des actions communes. Le PETR a voulu faire des chefs d'entreprises des interlocuteurs privilégiés pour les projets concernant le territoire. Le Club se réunit régulièrement. Les rencontres se déroulent dans une entreprise du PETR qui présente son savoir-faire. Une thématique est ensuite débattue. Depuis maintenant cinq ans, afin de renforcer le lien entre les entreprises, des déjeuners sont également organisés.

Le montant des cotisations est fonction de la taille de l'entreprise et oscille entre 100 € et 400 €.

Une convention prévoit le versement par le PETR aux CCI de Nîmes et de l'Hérault du différentiel entre le montant perçu des cotisations et les dépenses engagées par le PETR (frais de restauration), avec un plancher de 2 000 € minimum.

Le Club est animé par un Comité de pilotage (CCI(s), PETR, entreprises) qui s'est réuni à deux reprises en 2019.

Les rencontres débats et visites de savoir-faire menées en 2019 sont les suivantes :

Rencontres club des entrepreneurs :

- 21 février : Entreprise Valdeyron à Vauvert
- 18 avril : Entreprise Biocoop à Lunel
- 14 mai : Entreprise VP à Beauvoisin
- 13 juin : Entreprise Caveau Héraclès à Codognan
- 4 juillet : Entreprise Maison de la Méditerranée et des vins au Grau du Roi
- 22 octobre : Entreprise Haifa à Lunel-Viel
- 12 décembre : Grande réunion annuelle à Gallargues le Montueux

Déjeuners du club des entrepreneurs :

- 19 mars : à Gallargues-le-Montueux
- 4 juillet : au Grau du Roi
- 17 septembre : à Codognan
- 14 novembre : à Aigues-Vives

Projet réalisé en 2019

Un appel à candidature pour intégrer le Conseil de Développement du PETR a été lancé. Les entrepreneurs du Club y ont répondu favorablement. Ce sont 10 représentants qui se sont portés volontaires pour siéger au Conseil de développement (20 membres au total). De plus parmi ceux-ci, 5 ont été désigné pour représenter le Conseil de développement devant les élus lors des Comités syndicaux.

→ La communication

Le PETR s'est attaché à communiquer régulièrement sur les actions, les projets, les opérations qu'il porte. L'accent a été mis sur le site internet avec une information régulière des activités du PETR comme les comités syndicaux, les opérations dans le domaine du tourisme ou du patrimoine, ainsi que du Club des entrepreneurs ou des points d'actualité.

L'espace documentaire du site internet est le lieu où les élus peuvent retrouver par exemple les convocations, les délibérations, les comptes rendus ou des informations sur les différents fonds européens.

En 2019 se sont :

- 10 articles parus dans la presse régionale
- 2 articles parus dans les bulletins intercommunaux
- 1 article paru dans la presse spécialisée
- 1 émission radio
- la réalisation d'un document d'accueil pour la Conférence des Maires
- L'inauguration des nouveaux locaux d'Aimargues

Partie II

La contractualisation

La mise en place de cette nouvelle mission du PETR en 2018, a nécessité le recrutement d'une personne en intérim, puis d'un agent contractuel.

Elle gravite autour de 2 contrats : le contrat de ruralité (Préfectures) et le contrat territorial régional (Occitanie).

Le PETR est devenu une interface et un interlocuteur privilégié entre les collectivités, la préfecture et la Région.

Le guide des aides réalisé à destination des élus du territoire est en cours d'actualisation. Ce répertoire rassemble les aides financières accessibles aux Collectivités territoriales (Département, Région, Etat, Fonds européens).

→Le Contrat de ruralité

Le contrat de ruralité permet d'attirer des crédits des préfectures du Gard et de l'Hérault via le SGAR. Par ailleurs, le contrat de ruralité met en place un dialogue avec les autres collectivités territoriales comme les départements et la Région.

Pour rappel, le contrat cadre du contrat de ruralité du PETR Vidourle Camargue a été signé le 19 avril 2017.

Un comité technique et réglementaire de préparation au contrat de ruralité s'est tenu le 7 janvier 2019. On fait suite 8 réunions téléphoniques avec le service en charge de la préfecture de ce contrat.

La maquette financière 2019 a été validée lors du comité de pilotage du 03 octobre 2019.

Par ailleurs, se met en place une interface numérique de dépôt de dossier un document de recensement des projets communaux a été mis en place et envoyé à toutes les communes pour préparer le contrat 2019.

1) Le contrat de ruralité c'est avant tout la **DSIL** (dotation de soutien à l'investissement local).

Pour être aidés et intégrer la maquette financière annuelle, les projets doivent répondre à 3 critères :

- Les opérations doivent être suffisamment avancées dans leur réflexion et inscrites au budget
- Les projets ont un caractère structurant avéré pour tout ou partie du territoire
- Il doit s'agir d'une réponse à l'une des thématiques :
 - > Soit définies par l'Etat :
 - Rénovation thermique, transition énergétique et développement des énergies renouvelables
 - Mise aux normes et sécurisation des équipements publics
 - Développement d'infrastructures en faveur de la mobilité ou en faveur de la construction de logements
 - Développement du numérique ou de la téléphonie mobile
 - Création, transformation et rénovation des bâtiments scolaires
 - Réalisation d'hébergements et d'équipements publics rendus nécessaires par l'accroissement du nombre d'habitants
 - > Soit inscrites au contrat de ruralité Vidourle Camargue :
 - Accès aux services publics et marchands et aux soins
 - Revitalisation des bourgs-centre
 - Attractivité des territoires
 - Mobilités locales et accessibilité au territoire

- Transition écologique et énergétique
- Cohésion sociale

En 2019, 7 projets ont été financés pour 672 097,20 €, soit 4 projets gardois et 3 projets héraultais.

2) Le contrat de ruralité c'est également la DETR (dotation d'équipement des territoires ruraux).

Pour être aidés et intégrer la maquette financière annuelle, les projets doivent répondre à 3 critères :

- Les opérations doivent être suffisamment avancées dans leur réflexion et inscrites au budget et elles doivent être abouties en termes administratif et financier
- Les projets doivent avoir une vocation intercommunale ou accompagner les politiques prioritaires de l'Etat
- Il doit s'agir d'une réponse à l'une des thématiques suivantes
 - Etablissements scolaires du 1er degré
 - Petite enfance (avec le périscolaire)
 - Acquisitions foncières en vue de construire des logements sociaux
 - Réseaux de collecte des eaux usées, alimentation en eau potable sur des réseaux déjà existants
 - Maisons de santé pluridisciplinaires (MSP)
 - Espaces mutualisés de service au public (MSAP)
 - Projets d'intérêt économique
 - Voierie = uniquement la mise en sécurisation des voies
 - Télétransmission des actes réglementaires et budgétaires
 - Création des espaces numériques dans le cadre de la dématérialisation des procédures administratives
 - Vidéo-protection
 - Mise en accessibilité des établissements recevant du public (uniquement pour les projets découpés en tranches optionnelles et qui ont déjà reçu une subvention en 2018)
 - Achat de matériel de débroussaillage (regroupement de plusieurs communes)

En 2019, 15 projets ont été financés pour 1 431 548,60 €, soit 10 projets gardois et 5 projets héraultais

➔ Le Contrat territorial régional et promotion de la politique bourg-centre

La Région Occitanie a engagé le déploiement d'une nouvelle génération de politiques contractuelles pour la période 2018-2021, orientée autour des priorités régionales que sont le développement économique et la formation professionnelle, la qualité de vie et l'attractivité, et le développement durable.

Les objectifs sont :

- agir pour l'attractivité, la cohésion sociale, le croissance et l'emploi dans chacun des territoires,
- favoriser les coopérations entre territoires,
- mobiliser dans le cadre d'un contrat unique tous les dispositifs de la Région,
- s'adapter aux spécificités de chaque territoire au travers de « feuilles de route sur mesure ».

Le contrat cadre voté en commission régionale du 7 décembre 2018 a été signé le 8 juillet 2019. Ce contrat cadre annuel est décliné en programmes opérationnels annuels autour de 5 enjeux communs :

- Enjeu 1 : Qualité du cadre de vie

Mise en valeur des espaces publics

Renforcement des Bourgs-Centres

Garantir l'accessibilité des bâtiments publics

Maintien et développement des services de proximité

Développement des équipements sportifs et leurs annexes

- Enjeu 2 : Mobilité

Pôles d'échange multimodaux, Covoiturage et Interconnexions sur le territoire

- Enjeu 3 : Développement d'une économie attractive

Valoriser les ressources locales

Rénovation et valorisation des patrimoines

Création et développement d'aménagements touristiques

- Enjeu 4 : Adaptation et atténuation du changement climatique

Ecoconstructions, Éco-rénovations et productions d'ENR

- Enjeu 5 : Innovation et Attractivité

Développement des itinérances et mobilités

Politique alimentaire locale et Produits locaux dans la RHD

Dans le cadre de ces nouvelles politiques contractuelles territoriales, les **contrats Bourgs-Centres** visent au développement des communes jouant un rôle de centralité sur leur territoire.

Les chiffres clés 2019- Contrat territorial régional :

Ce sont 20 opérations soutenues pour l'année 2019, représentant plus de 10,6 millions d'€ d'investissement par les collectivités locales dont :

Environ 8 600 000€ d'autofinancement

Près de 200 000 € d'aides du CD30

Près de 1 600 000 € d'aides régionales

Près de 300 000 € d'aides de l'Etat

Sur 25 communes pré-identifiées sur le territoire du PETR :

- 2 contrats Bourgs Centres votés en commission permanente de la région le 19/07/2019

- 6 dossiers Bourgs Centres votés en commission permanente de la région le 13/12/2019

- 3 dossiers Bourg Centres sont en cours de finalisation : Beauvoisin, Sommières et Vergèze

- la commune d'Aigues-Vives souhaite déposer une pré candidature.

En conclusion, l'animation du PETR sur son territoire via la contractualisation, a permis en 2019 de faciliter l'accès au financement et le traitement des dossiers pour plus de 3,7 millions d'euros de l'Etat et de la Région Occitanie Pyrénées Méditerranée.

Au total pour 1,50€ de cotisation par habitant, ce sont 13,50 € investis sur le territoire !

En moyenne via la contractualisation et les fonds européens territorialisés (présentés en partie 5) sans valoriser pas les financements attirés par les autres missions du PETR.

Partie III

La mission patrimoine

Rappel du cadre : La mission est construite sur deux axes : Inventaire et stratégie de développement.

Axe I : Inventaire du patrimoine, poursuite et communication

Poursuite en 2019 de l'inventaire Inventaire Architectural (IA) et Patrimoine Culturel Immatériel (PCI) :

-Mise à jour effectuée sur l'ensemble de l'inventaire : 2 828 éléments répertoriés sur l'ensemble des patrimoines étudiés sur les 50 communes. Reste à valider l'inventaire de Parignargues avec la commune.

-Etude pour la mise en ligne et la numérisation de l'inventaire : contractualisation obligatoire avec le service de l'Inventaire Général Régional sur le patrimoine bâti. Financements à demander en 2020.

-Début de normalisation des fichiers pour compatibilité base Gertrude à poursuivre sur 2020. Refonte des grilles de base de recensement pour la normalisation de l'inventaire et rendus aux communes.

-Finalisation et dépôt de la fiche boutis au PCI français.

-Poursuite du nommage et légendage de la collection Jean-François de Congénies en vue de son insertion sur la base POP.

-Apport documentaire à l'instruction de la fiche PCI pratiques d'élevage autour du taureau de Camargue.

Rayonnement et valorisation de l'inventaire, expositions

-Réalisation d'une exposition sur les grandes figures du PETR à disposition du territoire,

-Réalisation d'une plaquette d'accompagnement de l'exposition réalisée en 2019, diffusion en 2020,

-Base d'instruction du label Villes et Pays d'Art et d'Histoire (VPAH),

-140^{ème} anniversaire de la fondation du Grau-du-Roi en tant que commune (appui pour le contenu de l'exposition).

Animation/Mobilisation du réseau des correspondants patrimoine

Réunion du réseau des correspondants patrimoines le 13 mai 2019 :

- Information sur les labels VPAH et chemin des huguenots.
- Appel à participation sur l'instruction du volet historique du label Chemin des huguenots. Les travaux terminés ont été rendus en 2019 au service touristique du département instructeur du label.
- Appel à participation pour l'instruction du label Ville et Pays d'Art et d'Histoire.
- Ensemble des correspondants patrimoine désignés sur le Pays de Lunel.
- Validation des grilles avant instruction réalisée.

Axe II : La stratégie territoriale de développement autour du patrimoine

Compatibilité avec les stratégies départementales, régionales et d'Etat.

Actualisation des doctrines. Contractualisation à mettre en place avec le service de l'inventaire en 2020.

Optimisation des développements économique et touristique

Suite à la stratégie mise en place en 2009, l'instruction générale des labels de proximité et demandes de protection diverses au titre des Monuments Historiques ont permis d'atteindre une phase de labellisation nationale concourant à la reconnaissance du caractère hautement patrimonial du territoire du PETR.

Autorisation de candidater au label Pays d'Art et d'histoire à l'échelle du PETR ; Date prévisionnelle minimum de dépôt de candidature : Décembre 2021.

Labellisation du boutis à l'unanimité du jury en juin 2019. Proposition d'instruction de nouvelles fiches PCI pour l'inventaire national et souhaitées dans la candidature VPAH à développer en 2020.

Appui à la candidature au label touristique national « Vignobles & Découvertes » déposée en décembre 2019. Réponse en mai 2020.

Suivi de projets de conservation et valorisation dossiers en cours

- Temples de Beauvoisin, Gallargues, Vauvert, Cannes et Clairan (terminé).
- Chapelle méthodiste de Codognan (en cours).
- Eglise de Saint-Laurent (en cours), des Pénitents Gris Aigues-Mortes (en cours).
- Noria/moulin de Junas. Nouveau dossier
- Cadran solaire Uchaud (terminé).
- Maison Doumergue. Phase finale (en cours).
- Centre d'interprétation du CMN Aigues-Mortes remparts (en cours).
- Valorisation du site des trois moulins de Calvisson (en cours).
- Valorisation de la maison du boutis de Calvisson (en cours).
- Mise en valeur site des Terriers. Villevieille (terminé).
- Archives américaines de Psalmodi. Rapatriement à St Laurent d'Aigouze (en cours).

Mécénat 2019

Proposition de la création d'un fonds de dotation à l'échelle du PETR pour apporter la souplesse nécessaire au fonctionnement du mécénat au projet dans la collecte, la distribution des fonds et la programmation des dépenses. L'intégralité des objets décrits dans la LOI 200 du CGI sont finançables et défiscalisables, y compris l'évènementiel culturel, le spectacle vivant et la recherche scientifique et technique.

Information auprès des associations, correspondants patrimoine et collectivités des plateformes de crowdfuding Hello asso et Dartagnans à leur disposition pour mener des opérations ponctuelles.

Communication et rayonnement de la mission

Presse, télévision, travaux scientifiques nationaux, participation aux colloques, formation.

L'Inventaire Régional d'Occitanie a mis en ligne le numéro 9 de la revue Patrimoines du sud, intéressé par un article sur le PETR et sa politique de valorisation du patrimoine. La mission patrimoine du PETR Vidourle Camargue est l'une des plus anciennes de la région sur un territoire de projets, avec une politique inscrite dans le premier projet de territoire. Le recul était donc suffisant pour aborder cette problématique de manière constructive.

Cet article avait été rédigé en 2016/2017. L'Inventaire Régional ayant changé de site et de portail, la publication en avait été décalée, une mise à jour a été effectuée en 2019 pour actualiser les propos. Lien de l'article : <https://journals.openedition.org/pds/801>

Partie IV

Rapport d'activité Mission Tourisme

Le PETR Vidourle Camargue et Gard Tourisme collaborent dans l'affirmation touristique des destinations gardoises notamment à travers l'animation territoriale, la structuration de l'offre, sa mise en marché et sa promotion, axes précisément définis dans le schéma départemental de l'économie, du tourisme et des loisirs voté par le Conseil Départemental du Gard en décembre 2017.

Une convention cadre lie les deux partenaires. Elle précise annuellement les actions qui seront accompagnées par l'agent de Gard Tourisme mis à disposition du PETR pour l'année en cours. La mission se décline en 2 objectifs :

- 1) Animation de la démarche stratégique
 - Préparer les travaux de la Commission Tourisme du PETR,
 - Constituer et animer des groupes de travail sur les thèmes liés au développement touristique, et fédérer autour du projet le réseau des partenaires touristiques locaux (Offices de Tourisme, Communautés de Communes, socioprofessionnels, partenaires institutionnels...)

- 2) Coordination et suivi de la mise en œuvre des actions
 - Assurer le pilotage et la maîtrise d'œuvre des actions collectives portées par le PETR, dans les domaines de l'organisation et de la qualification de l'offre, et du marketing,
 - Assurer le suivi et la coordination des actions engagées par les différents partenaires, en cohérence avec les orientations de la stratégie tourisme du PETR et du schéma départemental tourisme-loisirs,
 - Apporter un appui technique et méthodologique aux partenaires locaux (montage de dossiers, recherche de financement, mise en œuvre des actions).

A) Animation de la démarche stratégique.

La mission Tourisme du PETR Vidourle Camargue est encadrée par un groupe tourisme composé de deux représentants des Communautés de Communes du territoire.

Sa mission est de suivre les actions à l'échelle du PETR et de veiller à leur cohérence avec les projets des différents partenaires pour plus de cohésion.

Le groupe tourisme s'est réuni le 22 janvier 2019 pour valider les actions et définir les orientations budgétaires de l'année en cours.

B) Coordination et suivi de la mise en œuvre des actions Tourisme

1/ Accompagnement des réseaux d'acteurs dans le cadre de démarches de qualité

1-1 Appui à l'association Site Remarquable « Les prés et les marais de la Tour Carbonnière »

Le Site Remarquable du Goût Taureau de Camargue est animé par une association locale dont le siège social est à St Laurent d'Aigouze. L'association a pour objectif la valorisation, par le biais du tourisme, de la culture et du patrimoine autour de la production de la viande AOP Taureau de Camargue dans le cadre d'un label national.

Actions 2019 :

- Mobilisation à l'échelle locale :
 - a. Animation du projet associatif de l'association
 - b. Participation au salon des Ambassadeurs du terroir à Vauvert (dimanche 7 avril),
 - c. Organisation du Salon des SRG de France en Camargue (26 et 27 octobre 2019). L'opération a réuni 23 Sites Remarquables du Goût de France, a accueilli plus de 2 000 visiteurs, a mobilisé le partenariat du Département et de Gard Tourisme.
Budget global 20 000€ avec un soutien du département (5000 €), du PETR Vidourle Camargue (via pour une partie de fond Leader environ 7 000 €) et des communautés de communes Terre de Camargue et Petite Camargue (pour 500€ chacune).

- Mobilisation à l'échelle départementale : pour une solidarité inter territoires labélisés « Site Remarquable du Goût » afin de renforcer les réseaux locaux. Plusieurs actions communes réalisées en partenariat avec les cinq autres Sites : l'oignon doux des Cévennes, l'huile d'olive de Nîmes, la Truffe d'Uzès/Pont du Gard et le nouveau site les figues de Vézènobre :
 - a. Organisation d'Eductours pour permettre la rencontre et l'échange inter-réseaux (2019 : en juin sur le Pays de Nîmes)
 - b. Stands communs sur des espaces d'animations départementaux : marché d'Uzès samedi 24 mars, salon du MIAM du 15 au 18 novembre.

- Mobilisation à l'échelle nationale
 - a. Participation à des actions de promotion sur les marchés extérieurs (Février : Salon des SRG à Segonzac (16), Avril : salon des SRG au Riceys (10) ; Mai : salon des SRG à Salers (15) ; juin : salon des SRG des Dombes (01); octobre : Salon du Périgord (24) ; Novembre : Salon des SRG Bonnieux (84) ; Décembre : Salon des SRG Billom (63)). Chaque opération permet de faire découvrir la culture du taureau et le territoire dans différentes régions de France.

La mission Tourisme accompagne l'association pour la gestion technique des dossiers et l'animation des temps fort de son programme d'actions.

1-2- Démarche les Ambassadeurs Eco Tourisme

Le PETR accompagne le réseau des acteurs engagés dans la démarche Eco Tourisme depuis 2012. Ces professionnels se rassemblent autour de chartes de qualité déclinées en Eco gestes pour les activités de loisirs et les hébergeurs.

La mission consiste à animer le réseau avec 2 objectifs :

- Renforcer les connaissances des ambassadeurs sur les des richesses du patrimoine et de l'environnement du territoire
- Favoriser la mise en réseau des acteurs

Depuis quelques années, le groupe exprime le besoin de se rapprocher du réseau des Ambassadeurs Patrimoine et Biodiversité animé par le Syndicat Mixte de la Camargue Gardoise.

Le 25 mars 2019, un séminaire de réflexion à rassembler les membres. Lors de cette rencontre qui a rassemblé une trentaine de membres, a été validée la proposition de fusion des réseaux et la mise en place d'un plan d'actions.

Il repose sur une nouvelle gouvernance. Une convention a été signée entre le PETR et le syndicat Mixte de la Camargue Gardoise pour animer conjointement la démarche.

La démarche s'est dotée d'un comité d'animation composé des animateurs du PETR et du SMCG et de membres élus représentatifs des corps de métiers du tourisme (1 office de tourisme, 1 hébergeur, 1 activité de loisir non motorisé, 1 activité de loisir motorisé).

Le groupe a pour mission d'animer le plan d'action qui se décline en 4 axes :

- Faire vivre le réseau
- Renouveler les outils du projet
- Contribuer à la dynamique territoriale
- Promouvoir et valoriser le réseau.

Le comité d'animation s'est réuni 4 fois durant l'année. Il a travaillé au renouvellement des outils du réseau (philosophie et charte d'engagement). Il prépare pour le début d'année 2020 une rencontre de l'ensemble des membres pour entamer le nouveau programme d'opérations à suivre.

- 1-3 L'œnotourisme

L'œnotourisme est un sujet important qui mobilise les partenaires depuis longtemps sur ce territoire. En 2019, les conditions ont été réunies pour que le PETR et ses partenaires s'engagent dans une candidature pour le label national « Vignobles et Découvertes ».

Dès janvier, la démarche a été enclenchée autour du projet de création d'une carte de découverte « la route des vins » de la collection départementale de l'Hérault.

Un partenariat fort uni le PETR avec Hérault Tourisme dans cette dynamique co-animée.

Dès le printemps, avec la mobilisation des Offices de Tourisme, les prestataires répondant aux critères du cahier des charges du label ont commencé à être recrutés.

Deux actions de formation ont été proposées au cours de l'année :

- Au printemps : « Découverte des appellations viticoles du territoire ». 3 ½ journées qui ont rassemblées une quinzaine de personnes (nombre de places limitées). La session a été confiée aux œnologues de Viavino et de la Maison Méditerranéenne des Vins. Elle était principalement destinée aux agents des offices de tourisme et aux professionnels de l'hébergement.
- A l'automne : Comment réussir son accueil œnotouristique ? accompagnée par un cabinet conseil. Cette session est destinée à tous les membres du réseau. L'objectif est de créer du lien à l'échelle du territoire et interactivités pour que chacun s'approprie la démarche.

Le 6 novembre la carte de la destination « la route des vins » a été inaugurée lors d'une soirée de prestige organisée au Château de Pondres. Cette première version éditée à 8 000

exemplaires sera réimprimée au printemps prochain avec la mention « Vignobles et Découvertes » si notre candidature a la chance d'être retenue. Une version anglaise sera également disponible.

Le projet œnotourisme est gouverné par un comité de pilotage composé d'élus ou de leurs représentants (membres de la commission tourisme du PETR, présidents des Offices de Tourisme, présidents des Syndicats Viticoles du territoire, président des ADT, Chambres d'agriculture, Chambres de Commerce, Réseau des Gites de France du Gard et de l'Hérault). Il est animé par un comité technique composé des techniciens de ces mêmes structures. Lors de la dernière réunion du comité de pilotage (10 décembre 2019) ; les élus ont validé les éléments de la candidature.

A savoir :

- Le périmètre de la destination (le territoire du PETR)
- Le nom de la destination : Vignobles Vidourle Camargue
- Le plan de 35 actions décliné en 5 axes pour 3 ans
- La liste des 104 professionnels signataires de la candidature.

Le dossier sera présenté lors du prochain appel à projet du 1^{er} janvier 2020. La réponse est attendue pour le printemps.

2/ Coordination du dossier SPOTT Camargue

La convention de partenariat entre Gard Tourisme et le PETR Vidourle Camargue prévoit la mise à disposition de 20% du temps de travail de l'agent pour la coordination du projet SPOTT.

L'animation du SPOTT repose sur 3 instances :

- Le comité de pilotage qui rassemble les élus de la destination. Son rôle : décide de la stratégie et qui suit la bonne conduite du projet.
- Le comité de suivi : a pour but de permettre au projet d'avancer au quotidien. Il fait le lien entre les comités techniques et prépare les travaux du comité de pilotage.

En 2019, 3 actions prioritaires ont été retenues :

- La création d'une carte de découverte de l'ensemble de la destination
- La création d'un road-book
- La création d'un guide de découverte fluvial.

Compte tenu des contraintes et de la disponibilité des nombreux partenaires, la mise en œuvre des projets prend plus de temps qu'un dossier ordinaire.

Fin 2019, la dynamique a réussi à :

- Valider l'impression de la maquette de la carte de découverte qui devrait être diffusée par les offices de tourisme de la destination dès le mois de janvier
- Sélectionner les itinéraires de découverte de la boucle cyclo et sélectionner le prestataire qui va réaliser le support.

La mobilisation d'une aide importante via des crédits d'Etat, représentant 80% des budgets, a largement contribué à faciliter la mise en œuvre des dossiers.

Partie V

Les fonds européens structurels d'investissement (FESI)

Fin 2015, le PETR conventionnait dans le cadre de la mise en place des fonds européens 2014-2020, prévoyant la mise en œuvre des déclinaisons territoriales sous l'appellation d'Approche territoriale intégrée (ATI) pour le FEDER et du programme LEADER pour le FEADER. Une nouvelle candidature européenne s'est présentée au territoire : le DLAL FEAMP auquel le PETR a été lauréat.

A) Le programme européen LEADER 2014-2022

1) Animation pour l'émergence des projets

Lors des comités de programmation en 2019, **23 dossiers ont été programmés** au fil de l'eau ou dans le cadre d'appel à projets. Parce qu'ils ne correspondaient pas à la stratégie du GAL, 23 projets ont été réorientés vers d'autres financeurs. L'accompagnement des porteurs de projets a nécessité 40 rencontres auxquelles s'ajoutent 9 réunions avec divers partenaires.

Suite aux observations faites à l'évaluation à mi-parcours en 2018, l'objectif d'équilibre des projets publics et privés se maintient avec 17 projets privés contre 44 publics. Également, le retard observé sur les Fiches-Action Tourisme et Employabilité a été rattrapé en 2019 avec un taux de 89% du FEADER programmé en tourisme et 66% pour l'employabilité.

RESULTAT SUR LA CONSOMMATION DE L'ENVELOPPE FEADER EN 2019 :

→ La programmation FEADER n+4 atteint 1 639 104 €, **soit 67,64 % de l'enveloppe totale de 2 423 429 €** et plus de 100% en comptant les projets ayant obtenus un avis d'opportunité favorable. L'objectif en 2020 est d'amener les projets acceptés en opportunités à complétude pour confirmer cette tendance.

16 projets ont été programmés en 2019 (68 au total) et **19 autres dossiers ont été présentés et retenus en opportunités**. *La liste des dossiers programmés en annexe.*

→ Le double quorum a été respecté à chaque séance = Bonne participation aux comités : organisation et animation de **4 Comités Techniques et 4 Comités de Programmation**.

→ Au 31 décembre 2019, 13 dossiers étaient soldés pour un montant approximatif de 277 000€ de FEADER.

2) Appels à projets

a. Fiche action 5 : « Patrimoines »

Le GAL Vidourle Camargue a lancé de mai 2018 à janvier 2019 un appel à projets pour mieux sélectionner les nombreux dossiers qui touchaient la fiche action 5 Patrimoines. Cette fiche action était consommée à 100% avant la dotation complémentaire. Pour retenir les meilleurs dossiers répondant à la stratégie du GAL, l'appel à projets est l'outil adapté. Des crédits FEADER d'un montant de **150 000 € ont été distribués à 6 lauréats** sur les 10 candidatures.

Projet	Bénéficiaire	Pré-notation du comité technique	Montant FEADER voté
Centre d'interprétation « Aigues-Mortes et son territoire »	Centre des Monuments Historiques	14.5/20	40 000 €
Acquisition d'un logiciel de gestion des collections du musée Médard	Commune de Lunel	12.5/20	3 480 €
Restauration de l'orgue de Notre Dame des Sablons	Commune d'Aigues-Mortes	11/20	40 000 €
Restauration de la charpente et de la toiture du Temple	Commune de Beauvoisin	11/20	40 000 €
Etude la mise en valeur du château de Calvisson	Commune de Calvisson	11/20	12 608 €
Restauration des façades de l'Eglise	Commune de Saint-Laurent d'Aigouze	10.5/20	13 912 €
			150 000 €

b. Fiche action 1 : « Entreprendre en Vidourle Camargue »

Le comité de programmation a validé le lancement d'un appel à projets privés intitulé « ENTREPRENDRE EN VIDOURLE CAMARGUE ». Il se déroulera du 1^{er} janvier au 12 novembre 2020. Son but d'attribuer l'enveloppe financière européenne FEADER dédiée aux entreprises du territoire, soit 67 669 euros.

Les entreprises pourront concourir dans les 5 catégories suivantes : Innovation exemplaire, Tourisme vert, Artisanat, Alimentation locale et agroécologie, Mutualisation et filières économiques.

Une affiche de promotion de l'appel à projets a été diffusée à partir du mois de janvier.

3) Evènements organisés, communication, coopération

- Joli mois de l'Europe :

Chaque année, la Région Occitanie propose à tous les acteurs de l'Europe de participer au mois de mai au « Joli mois de l'Europe », promouvant les actions réalisées sur les territoires. Les partenaires interfonds et le GAL (chef de file) ont décidé d'organiser un évènement via le **comité interfonds** organisés à Port Camargue, ouvert à l'ensemble des acteurs du territoire.

- Conférence des maires

A l'occasion de la présentation du Projet de territoire du PETR et de ses missions, le GAL a présenté aux élus du territoire les avancées du programme LEADER.

- Projets de Coopération

1. Coop Carto

Le projet de Coopération « Valorisation des patrimoines par la cartographie participative » a été lancé en 2018. L'association Le collectif des Garrigues ayant des difficultés financières, le projet a repris fin 2019. Le GAL Vidourle Camargue a participé au déplacement en Belgique pour contribuer à l'élaboration d'une plateforme dédiée à la cartographie participative. En 2020, un dernier déplacement sera effectué chez le partenaire breton, ainsi que la mise en œuvre de cartes interactives sur les projets financés par l'Europe, la valorisation de l'inventaire du Patrimoine et des partenaires au label « Vignobles et découverte ».

2. Terri'coop

Cette coopération rassemble le CIHEAM (Centre International de Hautes Etudes Agronomiques Méditerranéennes), le GAL Pays Pyrénées Méditerranée, le GAL Est-Audois et le GAL Vidourle Camargue. Le groupe a reçu une délégation du Ministère de l'Agriculture tunisien en avril 2019 au Grau du Roi. La rencontre a permis d'identifier des thématiques communes : valorisation du crabe bleu, commercialisation des produits de la mer, lutte contre la pollution en mer, l'agro-écologie. Un voyage d'étude a été organisé en octobre 2019 dans les îles Kerkennah (Tunisie) pour la signature de la convention de coopération interterritoriale. En 2020, deux délégations tunisiennes visiteront les territoires français : l'une pour les questions de gouvernance locale et financement territorialisé, l'autre pour apporter son expertise sur la problématique du crabe bleu. Le territoire espagnol du Delta de l'Elbre pourra également rejoindre ce projet de coopération.

3. Réseau d'éco-acteurs des réserves de biosphère

Le GAL Vidourle Camargue a participé aux réflexions autour d'un projet de coopération entre les 3 réserves de biosphères de la Camargue, des gorges du Gardon et du Mont Viso. L'objectif de ces acteurs est d'assurer la pérennité de leurs réseaux d'éco-acteurs grâce à une animation renforcée, à la mutualisation des outils et événements de promotion, au développement quantitatif et qualitatif des adhésions.

POUR RECAPITULER, LES CHIFFRES CLES LEADER DE L'ANNEE 2019 SONT :

- **1 évènement sur l'intervention européenne** en comité de suivi interfonds au cours du « Joli mois de l'Europe »
- **4 Comités techniques et 4 comités de programmation**
- **2 appels à projets** lancés sur les patrimoines et pour l'entrepreneuriat
- **16 dossiers programmés en 2019**, soit une programmation qui atteint **1 639 104 €, soit 67,64%** de l'enveloppe totale de 2 423 429 €
- **19 dossiers supplémentaires** ayant reçu un avis d'opportunité favorable
- **2 projets de coopération + 1 projet** en émergence
- **Plus de 60 rencontres** pour le suivi des projets, rencontres des nouveaux porteurs et la représentation dans divers réseaux à différentes échelles
- **Evaluation interne et continue après chaque comité de programmation**

Les enjeux 2020

L'animation du GAL et du comité de programmation doit porter son effort en 2020 sur :

- La complétude des dossiers reçus en opportunité pour confirmer la consommation à 100% de l'enveloppe du GAL, notamment pour les actions en faveur de la mobilité,
- L'émergence des derniers dossiers d'entreprises au travers l'appel à projets « Entreprendre en Vidourle Camargue »,
- La sensibilisation auprès des bénéficiaires sur la communication des réalisations et la dynamisation de la communication générale sur le programme LEADER,
- L'accompagnement et l'anticipation des porteurs de projet sur la mise en paiement afin d'atteindre sereinement les objectifs 2022 de fin de programmation et éventuellement prétendre à une enveloppe additionnelle.

Annexe 1 LEADER : La liste des dossiers programmés en 2019 est la suivante :

Fiche action 1 Entrepreneuriat :

Projet	Bénéficiaire	Montant FEADER
Diversification d'activité de la biscuiterie Filigree	SARL Aurouxfood	16 223,13 €
Productivité et développement marketing d'une biscuiterie sommiéroise	SASU @Epicirius (Le Repaire des cookies)	9 255,60 €
Aménagement d'un laboratoire de fabrication culinaire	SAS Instant bocal	18 190,60 €
Développement de l'activité de balnéothérapie pour équidés.	Equid'forme	8 874,94 €

Fiche action 2 Tourisme :

Projet	Bénéficiaire	Montant FEADER
Création d'une visite compensatoire 360° du site d'Ambrussum	CC Pays de Lunel	14 344,96 €
Création d'un hôtel restaurant dans le cœur de village de Gallargues-le-Montueux par la rénovation totale d'une maison de village	SAS La Maurelle	20 440,40 €
Soutien à l'animation des réseaux d'acteurs dans le cadre de la stratégie tourisme en Vidourle Camargue	PETR Vidourle Camargue	9 486,30 €
Développement de l'entreprise ceno-touristique	SARL Vigno'vins	12 000,00 €
Valorisation du chemin de St Jacques de Compostelle	Office du Tourisme Cœur de petite Camargue	13 479,68 €
Conception et réalisation d'un outil numérique de valorisation du site archéologique des Terriers	CC Pays de Sommières	38 368,00 €

Fiche action 3 Employabilité :

Projet	Bénéficiaire	Montant FEADER
Réseau d'Entreprises Engagées Localement (REE'L)	PLIE Est Hérault	7 762,21 €

Fiche action 4 Vivre ensemble et cadre de vie :

Projet	Bénéficiaire	Montant FEADER
Aménagement de la place du village	Commune de Montmirat	14 044,96 €
Aménagement de la bibliothèque à Saint-Christol	Commune d'Entre-Vignes	50 000,00 €
Aménagement d'un espace intergénérationnel sur le "site de Fontvieu"	Commune de Congénies	50 000,00 €

Fiche action 5 Patrimoines :

Projet	Bénéficiaire	Montant FEADER
Etude de programmation de mise en valeur du château	Commune de Calvisson	12 608,00 €
Acquisition d'une remorque mutualisée dédiée aux traditions taurines camarguaises	CC Pays de Lunel	3 044,73 €

Fiche action 7 Animation GAL :

Projet	Bénéficiaire	Montant FEADER
Animation GAL 2019	PETR Vidourle Camargue	81 914 €

Annexe 2 LEADER : 66 dates clés 2019 du GAL Vidourle Camargue

4 Comités de programmation

13/03/2019 à Boisseron
03/07/2019 à Gallargues le Montueux
09/10/2019 à Aubais
04/12/2019 à Sommières

4 Comités techniques

09/04/2019, 18/06/2019, 25/09/2019, 20/11/2019 au siège du PETR

2 Comités technique et de programmation pour l'AAP Patrimoines : 18/02/2019 à Vauvert et 17/04/2019 à Sommières

1 comité technique spécial « AAP Entreprendre en Vidourle Camargue » : 08/11/2019 à Aimargues

39 Rencontres des porteurs de projets et visite sur place

3 Rencontres régionales interGAL : février, septembre décembre

2 Formations régionales aux Marchés Publics : Février et juin

1 Comité Interfonds : 28/05/2019 à Le Grau du Roi

1 Rencontre locale en Novembre pour la Conférence des Maires à Sommières

1 Rencontre départementale en octobre (GAL30 + ATD) à Nîmes

2 Rencontres régionales : 13/06/2019 à la Maison de Ma Région à Nîmes et en décembre : Lancement de la concertation des programmes européens 2021-2027 à Carcassonne

1 Rencontre nationale pour l'Assemblée Générale LEADER France à Narbonne

5 Réunions pour les projets de Coopération :

- 1 x Eco-acteurs des Réserves de Biosphère à St Anastasie
- 2 x Terri'Coop
- 2 x Coop Carto

B) L'ATI - Approche territoriales intégrées - volet territorial - FEDER

Pour rappel, l'enveloppe attribuée FEDER pour l'ATI est de 1 110 817 € avec obligation de paiement de 33 % au 31 décembre 2018. Les projets sont présélectionnés mais substituables en cas de désistements.

Les projets éligibles au FEDER sont répartis dans 4 priorités d'investissement retenues :

- PI 4a énergies renouvelables - 310 000 €
- PI 4c gestion intelligente de l'énergie - 299 228 €
- PI 6c conserver et protéger le patrimoine naturel - 101 589 €
- PI 6d protéger et restaurer la biodiversité - 400 000 €

Sur la base d'une rencontre technique en février 2019, la Région Occitanie a demandé au PETR de relancer tous les porteurs de projets susceptibles de s'inscrire dans le plan d'action de l'ATI pour connaître les capacités de performances du territoire dans la consommation des fonds FEDER réservés.

Cette démarche a permis de mettre à jour le tableau des opérations présélectionnées au dialogue de gestion d'octobre 2019 :

Plan d'action Approche Territoriale Intégrée – Volet territorial PETR Vidourle Camargue 2019						
N°	Intitulée de l'opération	Maître d'ouvrage	Coût éligible	FEDER sollicité	Taux	Statut
PI - 4a - 310 000 €						
1	Autoconsommation par photovoltaïque de Port Camargue	Régie de Port Camargue	520 000 €	310 000,00 €	60%	En cours de dépôt
			TOTAL FEDER PI 4a	310 000,00 €	Reste	0,00 €
PI - 4c - 299 228 €						
2	Eclairage public de Calvisson	Commune de Calvisson	65 987 €	32 993,50 €	50%	CRP du 29 novembre 2019
3	Eclairage public de Port Camargue	Régie de Port Camargue	277 866 €	34 820,50 €	13%	CRP du 13 décembre 2019
4	Eclairage public de Lunel	Commune de Lunel	385 690 €	231 414,00 €	60%	Acompte 60% payé
			TOTAL FEDER PI 4c	299 228,00 €	Reste	0,00 €
PI - 6c - 101 589 €						
			TOTAL FEDER PI 6c	0,00 €	Reste	101 589,00 €
PI - 6d - 400 000 €						
5	Restauration morphologique Rhôny - phase 1	EPTB du Vistre	230 000 €	69 000,00 €	30%	En cours de réalisation
6	Restauration morphologique du Vieux Vistre - Partie sud du linéaire - Etudes	CCRVV	24 075 €	14 445,00 €	60%	En cours de réalisation
7	Restauration morphologique du Vieux Vistre - Partie sud du linéaire - Travaux	CCRVV	100 000 €	33 333,00 €	30%	En cours de dépôt
			TOTAL FEDER PI 6d	116 778,00 €	Reste	283 222,00 €
Total FEDER Vidourle Camargue sur 1 110 817 euros :				726 006,00 €	Reste :	384 811,00 €

Au total 726 006 € sont programmés en 2019 soit 65% de l'enveloppe réservée. L'obligation de paiement de 33% n'a pas été atteinte par les porteurs de projets (9 % seulement).

Les 384 811€ FEDER non consommé ont été remis au droit commun.

D'autres actions ont été réalisées durant l'année 2019 :

→ Le Syndicat Mixte du PÉTR Vidourle Camargue a été impliqué aux comités techniques et de pilotage des ATI urbains de la communauté de communes du Pays de Lunel et de la communauté de communes de Petite Camargue. Un dialogue et un bilan interfonds en tant que chef de file a été réalisé notamment dans le cadre de l'opération du « Joli mois de L'Europe ».

→ **C) Le programme DLAL FEAMP GAL Pêche et Aquaculture**

DLAL : Développement Local mené par les Acteurs Locaux

GALPA : Groupe d'Action Local Pêche et Aquaculture

FEAMP : Fonds Européen pour les Affaires Maritimes et la Pêche

Le PÉTR a été lauréat d'une enveloppe de 564 650 € FEAMP sur la stratégie « Maintenir les équilibres et transmettre les richesses halieutiques », à répartir pour la période 2014-2020. La période réelle de programmation s'étend sur 2016-2020 et les paiements courent jusqu'à 2023. En effet, tous les dossiers devront être programmés avant la fin de l'année 2020 et payés au 31 décembre 2023.

En 2019, la fluidification de l'animation et de la gestion des dossiers amorcée fin 2018 s'est perpétuée. En plus des sélections de dossiers de demande d'aide DLAL FEAMP, le GALPA a animé la filière halieutique sur le territoire et participe également aux événements des réseaux DLAL nationaux et européens : le réseau national interGALPA et le réseau européen FARNET.

1) Animation et sélection des projets

→ L'accompagnement des porteurs de projet DLAL FEAMP

L'animation est la bonne mise en œuvre du DLAL FEAMP, autrement dit l'émergence de projets s'inscrivant dans sa stratégie et faisant l'objet de demande de subvention, au titre des fiches actions :

- FA1 Commercialisation des produits de la mer
- FA2 Diversification et valorisation des métiers du monde de la pêche
- FA3 Amélioration de la gestion de la ressource et de son milieu
- FA5 Coopération

→ Moyens mis en œuvre

Un accompagnement plus spécifique des porteurs de projet est mené, afin d'identifier les idées à fort potentiel et d'aider les acteurs locaux à formuler et concrétiser leurs projets. Cela prend la forme de rencontre individuelle mais aussi d'organisation et d'animation de groupe de travail thématique.

→ Sélection/paiement des projets DLAL FEAMP

Selon une extraction des tableaux de suivi de la maquette financière, la situation était la suivante au 31 décembre 2019 :

Au total depuis le début de la programmation, 10 projets ont été sélectionnés pour 208 185 € soit 36,84% de l'enveloppe FEAMP.

7 nouveaux projets devraient être déposés à l'organisme intermédiaire pour instruction d'ici le 01/10/2020 (date limite de dépôt des demandes d'aides pour cette programmation).

8 dossiers (dont les 2 dossiers animation 2017 et 2018) ont été payés, ce qui porte le taux de paiement à 16,17%, pour un montant de 91 311,53 €.

Fiche Action	Dossier	Porteur de Projet	FEAMP	Coût total	Statut	Montant Région Payé	Montant FEAMP Payé
FA 1 SOUTIEN A LA COMMERCIALISATION DES PRODUITS : 150 000 €						FA 1	
FA1 Commercialisation	Côté chic	CHAPEL Mathieu	7 062,76 €	28 251,05 €	Payé	6 492,39 €	6 492,39 €
FA1 Commercialisation	L'étal du pêcheur	Régie autonome de Port Camargue	44 007,76 €	110 029,42 €	Conventionné		
FA1 Commercialisation	Loule traiteur méditerranéen	DARBOUSSET Laurent	3 082,02 €	12 328,08 €	Payé 80%	2 452,38 €	2 452,38 €
Sous-total de la consommation FEAMP FA 1			54 152,54 €			TOTAL FEAMP	8 944,77 €
FA 2 VALORISATION ET DIVERSIFICATION DES METIERS : 150 000 €						FA 2	
FA 2 Diversification Valorisation	Les femmes portes la moitié du ciel	GOUSSOPOULOS Sylvie	7 226,17 €	18 065,43 €	Payé	7 226,17 €	7 226,17 €
FA 2 Diversification Valorisation	Forum défi des ports de pêche	ALCACER Frédéric	11 997,32 €	29 993,33 €	Payé	11 307,63 €	11 307,63 €
FA 2 Diversification Valorisation	Regards de jeunes	Institut Marin du Seaquarium	12 163,57 €	30 408,94 €	DA envoyée Région CS 07/10/19		
FA 2 Diversification Valorisation	Etude de faisabilité-Cité de la pêche et des pêcheurs	Commune de Le grau du Roi	6 250,00 €	25 000,00 €	DA envoyée Région CS 07/10/19		
Sous-total de la consommation FEAMP FA 2			45 934,40 €			TOTAL FEAMP	18 533,80 €
FA 3 AMELIORATION DE LA GESTION DES RESSOURCES HALIEUTIQUES LOCALES : 96 650 €						FA 3	
FA 3 Gestion de la ressource	ReSeaClons	Institut Marin du Seaquarium	16 667,51 €	41 668,79 €	Payé	16 018,33 €	16 018,33 €
FA 3 Gestion de la ressource	DuPPem	OP du Sud	13 134,96 €	32 837,40 €	Conventionné		
Sous-total de la consommation FEAMP FA 3			29 802,47 €			TOTAL FEAMP	16 018,33 €
FA 4 ANIMATION ET GESTION : 140 000 €						FA 4	
FA 4 Animation	Animation 2017	GALPA	22 804,54 €	45 609,08 €	Payé		22 804,54 €
FA 4 Animation	Animation 2018	GALPA	22 353,24 €	44 706,48 €	Payé	5 130,76 €	17 179,23 €
FA 4 Animation	Animation 2019	GALPA	22 421,04 €	44 662,09 €	Conventionné		
Sous-total de la consommation FEAMP FA 4			67 578,82 €			TOTAL FEAMP	39 983,77 €
FA 5 COOPERATION : 30 000 €						FA 5	
FA 5 Coopération	Mieux gérer et valoriser les ressources halieutiques	GALPA	10 717,37 €	21 434,74 €	Payé	- €	7 830,86 €
Sous-total de la consommation FEAMP FA 5			10 717,37 €			TOTAL FEAMP	7 830,86 €
TOTAL consommation			208 185,60 €			TOTAL FEAMP	91 311,53 €

2) Résultats

→ Résultats du travail d'animation

Plus généralement, depuis sa création, le GALPA a relevé plusieurs défis, d'autres sont en perspective.

- **Défi 1** : Garantir une mise en œuvre « pilote » sur le territoire.
Des habitudes de travail ont dû être définies avec l'Autorité de Gestion, organisme intermédiaire dans la gestion de cette nouvelle enveloppe territoriale (particularité de la mesure 62) ainsi que dans le montage de dossiers administratifs.
- **Défi 2** : Dépasser l'image négative de l'Europe
Pour lever la réticence des bénéficiaires potentiels, l'animation GALPA doit minimiser la lourdeur administrative qui incombe au demandeur et de guider au mieux ce dernier dans la conception de sa demande d'aide, en particulier dans l'application des conditions d'éligibilité des dépenses.
- **Défi 3** : Communiquer davantage entre les différents acteurs économiques et sociaux, à l'échelle du port de pêche, et à l'échelle de la filière locale (territoire du PETR Vidourle Camargue). L'organisation de comité de sélection GALPA contribue à la création de liens interprofessionnels au sein de la filière locale et de liens entre élus et professionnels.

→ Résultats des priorités pour l'année 2019 de mise en œuvre de la stratégie DLAL FEAMP

Au cours de l'année 2018, le PETR avait amorcé la réalisation d'une étude de filière halieutique sur son territoire, afin de disposer d'une vision d'ensemble du système alimentaire halieutique local. Cette étude pourrait être reprise au cours de l'année 2020. Elle permettrait entre autres de stimuler la production d'idées de développement pertinentes, de prioriser les projets à impact positif sur la filière locale et la valorisation locale de ses produits. Elle serait une amorce à l'écriture de la prochaine candidature du PETR au DLAL FEAMP.

Reste à dégager des pistes d'actions pour avancer vers un système alimentaire « produits de la mer territorialisé » et à remédier à la méconnaissance de l'activité du port de pêche par les citoyens du territoire. Une sensibilisation doit être menée sur le territoire afin d'exposer les potentialités de développement économique et social.

→ Projet de coopération porté par le PETR

En 2019, le GALPA n'a pas déposé de projet de coopération. En revanche il en a amorcé.

Tout d'abord, suite à l'accueil en avril 2019 d'une délégation tunisienne composée de fonctionnaires du ministère de l'agriculture, à la demande et à l'initiative Centre International de Hautes Etudes Agronomiques Méditerranéennes (CIHEAM), un travail de fond s'est engagé.

Les membres de la délégation sont en charge du Programme d'Actions Pilotes relevant du Programme européen de Voisinage pour l'Agriculture et le Développement Rural (PAP-ENPARD). Ce programme est mis en œuvre sur 5 territoires tunisiens organisés en territoires de projet, semblables au PETR Vidourle Camargue. Cette méthodologie de travail territoriale est une innovation pour les autorités tunisiennes à l'échelle nationale, régionale et locale.

En effet, l'objectif de la Tunisie est de tirer les enseignements nécessaires de cette expérience pilote pour alimenter la réflexion du département agricole en matière de politique de développement rural, de la pêche et agricole mené par les acteurs locaux.

Cette visite a permis de créer un échange entre les acteurs français concernés par la politique du programme européen LEADER/DLAL FEAMP et la délégation tunisienne autour des initiatives économiques et sociales issues d'un plan local de développement de manière participative avec la population locale.

La visite d'échanges de la délégation tunisienne dans la région Occitanie a permis d'identifier un ensemble de thématiques communes entre les territoires occitans et tunisiens qui méritent d'être traitées sous le prisme d'une coopération basée sur un échange gagnant-gagnant entre les acteurs des deux rives.

A l'issue de la rencontre et en concertation avec les acteurs, un voyage d'étude a vu le jour dont voici les principaux points :

Objectif général du projet :

Appuyer le développement durable des filières économiques dans les îles Kerkennah/province de Sfax et les territoires ruraux français, par la mise en place d'une coopération interterritoriale entre les acteurs de la Région Occitanie et des îles Kerkennah.

Principales activités du projet :

- Etude et valorisation du crabe bleu
- Labellisation et commercialisation des produits de la mer
- Lutte contre la pollution du plastique en mer
- Développement de l'agroécologie et de la permaculture
- Appui au conseil municipal des Mairies de Zarzis et de Kerkennah

Ainsi, un voyage d'études en Tunisie et au titre de l'interfonds s'est déroulé du 13 au 19 octobre.

En 2020, le PETER Vidourle Camargue organisera la venue d'une nouvelle délégation de tunisiens composée d'un chercheur de l'Institut National des Sciences et Technologies de la Mer, de 2 fonctionnaires de la Direction Générale de la Pêche et du Commissariat Régional au Développement de Sfax, d'un pêcheur kerkennien, d'un transformateur de produits de la mer et du coordinateur local DEVLOCK.

D'autre part, suite aux rencontres nationales DLAL FEAMP, la nécessité d'une stratégie d'image et de messages clés en Occitanie s'est renforcée.

Comment valoriser à la fois les produits et les territoires avec une communication tournée vers le grand public ?

La réponse se trouve dans l'élaboration d'un journal « activités maritimes et territoires » pour le grand public (touriste ou résident du territoire). Il s'agira d'un journal distribué sélectivement en fonction de l'intérêt des personnes via des prescripteurs ou téléchargeable sur différents sites internet (offices de tourisme, sites touristiques, siège des organisations professionnelles, ...).

Les objectifs sont :

- Faire connaître les richesses halieutiques des territoires
- Valoriser les métiers, les savoir-faire, les produits
- Combattre les idées reçues négatives auprès du grand public
- Rassurer les consommateurs sur la sécurité alimentaires et l'aspect éthique

Il s'agira donc d'informations essentiellement pérennes relatives à la pêche et aux cultures marines, aux techniques de pêche, aux espèces et à la saisonnalité, à l'organisation des filières. L'objectif est une édition/diffusion en mai 2020.

Quelques dates clés de l'animation DLAL FEAMP 2019

Rencontres de porteurs de projets :

11 janvier : Côté Chic, L. Darbousset
29 janvier : Institut Marin
10 avril : CESTMED, Maud Hubidos, SOCOMAP, CDPMEM
17 avril : Paul Gros
9 mai : PNRC
14 mai : CCPC
16 mai : 1^{ère} réunion technique sur l'édition d'un magazine inter galpa
21 mai : Institut Marin, Le Lisieux
24 mai : CESTMED
7 juin : F. Alcacer
11 juin : L. Darbousset
18 juin : Castanet (CD30) / Chaix (CDPMEM)
25 juin : Réunion de travail avec les potentiels acteurs et partenaires du magazine inter galpa
26 juin : Le Lisieux
5 juillet : L. Darbousset
9 septembre : CDPMEM, Le Lisieux
13 septembre : JC Binello, CEPRALMAR, Côté Chic
22 octobre : point magazine inter galpa
25 octobre : 2^{ème} réunion technique sur l'édition d'un magazine inter galpa
14 novembre : F. Alcacer, Côté Chic
21 novembre : IAMM

Comité de sélection GALPA :

16 janvier
7 octobre

Rencontres :

27 au 29 mars : rencontres nationales DLAL FEAMP
2 au 4 décembre : rencontres européennes Farnet

Autres

15 janvier : Point de début d'année CEPRALMAR
7 février : Xavier Murard (ReSeaClons) pour préparation invitation ministère de la transition écologique
21 février : Ministère de la transition écologique sur la collecte et le traitement des déchets plastiques marins
28 février : Réunion à l'initiative de la Région sur l'Attractivité du littoral
7 mars : Semaine de la pêche responsable
21 mars : Point service Europe CD30
12 avril : COPIL PNRC
19 avril : Accueil d'une délégation tunisienne
13 mai : Préparation des assises de la mer à la demande et avec la DirMer
16 juillet : Réunion de calage sur l'instruction des dossiers Galpas/Région
6 août : 1^{er} comité technique du projet DuPPeM
17 décembre AG CEPRALMAR

Rapport d'activité 2019



Contact :

PETR Vidourle Camargue

83 rue Pierre Aubanel

30470 AIMARGUES

04.34.14.80.00 / contact@petr-vidourlecamargue.fr